



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme ZUCCARELLI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA
Mme FALCHI	à	Mme SICCHI
Mme MASSEI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI

Etaient absents :

Mme BERNARD, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/76

Travaux d'intérêt général pour les mineurs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio agréée par monsieur le juge de l'application des peines depuis le 15 mai 1993 pour accueillir des condamnés mineurs au sein de ses services, présente par ailleurs une demande d'inscription de travaux d'intérêt général pour des condamnés mineurs à monsieur le juge des enfants ; pour 4 postes de travail au sein de la DGA-proximité et services à la population-propreté urbaine logistique :

- 2 postes pour l'entretien du quai de transfert et nettoyage des graffitis
- 2 postes pour les opérations « coup de poing » agent de salubrité ramassage d'encombrants

Et 3 postes de travail au sein de la Direction générale des services techniques et de la Direction entretien du patrimoine :

- Ménage des bâtiments municipaux

L'assujetti devra avoir préalablement subi un examen médical dont il fournira un justificatif.

Il bénéficiera du statut de «collaborateur occasionnel» et accomplira son quantum d'heures par fraction de 4 à 6 heures pendant un délai fixé par le tribunal dans la limite maximum de 18 mois. Il sera présenté aux jours et heures fixées au responsable du poste de travail par L'Unité Educative en Milieu Ouvert d'Ajaccio (UEMO) qui assurera le contrôle du travail. Tout manquement à l'engagement souscrit par l'assujetti au travail d'intérêt général, devra être immédiatement porté à la connaissance de l'UEMO.

La Mairie d'Ajaccio s'engage à fournir l'équipement ad hoc exigé pour certains travaux.

Avant leur intégration, les TIG doivent avoir pris connaissance :

- Du Règlement fixant le cadre juridique sanctionné par leur adhésion manuscrite.
- Du Règlement intérieur de la Collectivité

Il est prévu un élargissement des postes proposés pour les TIG en fonction des Services Municipaux qui seront en capacité de les accueillir.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la mise en place des postes de travail pour les condamnés mineurs aux TIG dans les DGA et services cités.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 mars 2016,

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La mise en place des postes de travail pour les condamnés mineurs aux TIG dans les DGA et services cités.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

